

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 12 mai 2025, à 19h30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025
 - 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2025
5. FINANCES
 - 5.1 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER
 - 5.2 DEMANDE DE RADIATION DES INTÉRÊTS DU MATRICULE 9477- 89-5316
 - 5.3 APPROBATION DE LA SOUMISSION NO 4570 DE DRUMCO ÉNERGIE
 - 5.4 ENTÉRINER LES DÉBOURSÉS POUR LE FRAIS DE DENEIGEMENT
6. ADMINISTRATION
 - 6.1 AUTORISATION D'APPEL À SOUMISSION POUR LA GESTION DOCUMENTAIRE
 - 6.2 PREPARATION A LA CRISE DU LOGEMENT
 - 6.3 FORMATION SECOURISMES
 - 6.4 LES MUNICIPALITES : DES ALLIEES POUR DES PAUSES SANS ECRAN EN FAMILLE !
 - 6.5 MANDAT D'AMELIORATION DE NOS INSTALLATIONS
 - 6.6 MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EN RESSOURCES HUMAINES
 - 6.7 AUTORISATION DE REHAUSSEMENT DES CELLULAIRES ET AJOUT D'UN CELLULAIRE
 - 6.8 AUTORISATION D'ACHAT DE MÂTS DE DRAPEAU
 - 6.9 ENTÉRINER LA DÉMISSION DES COMITÉS DE LA CONSEILLÈRE NO 2
 - 6.10 OCTROI D'UN MANDAT D'ENQUETE
7. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE
 - 7.1 AUTORISATION D'ACHAT DE COUVERTURES ANTI-FEU
8. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 8.1 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE POMPE A COLLASSE
 - 8.2 AUTORISATION D'ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM POUR L'EPANDAGE DE L'ABAT-POUSSIÈRE
 - 8.3 AUTORISATION D'ACHAT DE LOGOS AIMANTÉS POUR VOITURE
 - 8.4 AUTORISATION D'ACHAT DE PIERRE POUR LA REPARATION DES FOSSÉS MINÉS
 - 8.5 AUTORISATION D'ACHAT D'ASPHALTE CHAUDE ET DE PRODUITS DERIVES
 - 8.6 ENTRETIEN DU TRACTEUR JOHN DEERE
 - 8.7 APPEL D'OFFRES POUR LE RECHARGEMENT DE LA RESERVE
 - 8.8 APPEL D'OFFRES POUR LE RECHARGEMENT DU DOMAINE LEMIRE
 - 8.9 DEMANDE CITOYENNE DE FOURNIR UN CHARGEMENT DE GRAVIER POUR LE CHEMIN TREMBLAY
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE DES BOUES

- 9.2 AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT POUR LA LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES POUR LE TERRAIN DES LOISIRS**
- 10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 10.1 DEMANDE DE LA MAISON FRANCINE LEROUX POUR TROIS BACS À FLEURS SUPPLEMENTAIRES**
 - 10.2 ENTERINER LA SIGNATURE DU CONTRAT DU JEUDI EN CHANSONS**
 - 10.3 INSTALLATION DE PANNEAUX CULTURELS 2025**
- 11. URBANISME
 - 11.1 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CCU**
 - 11.2 AUTORISATION DE FORMATION OBLIGATOIRE**
- 12. SUBVENTION
 - 12.1 ENTERINER LA DEMANDE DE SUBVENTION SOIRÉE RÉTRO**
 - 12.2 ENTERINER LA DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE (PAVL-PPA)**
- 13. VARIA
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 12 mai 2025, à 19h30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge,	conseiller	siège no 1
Madame Chantal Fortier Duchaine,	conseillère	siège no 2
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller	siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller	siège no 5
Monsieur Robert Talbot,	conseiller	siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame Maryse Collette, mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

1. MOT DE BIENVENUE

Bienvenue à la séance ordinaire du 12 mai 2025.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point varia ouvert.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-05-087

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE	le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril a été remis aux élus ;
------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE	celui-ci correspond aux décisions prises par la Municipalité ;
------------------------	--

EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025.
------------------------	---

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-05-088

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2025

- CONSIDÉRANT QUE

le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2025 a été remis aux élus ;
- CONSIDÉRANT QUE

celui-ci correspond aux décisions prises par la Municipalité ;
- EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2025.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-05-089

5. FINANCES

5.1 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

- CONSIDÉRANT QUE

les comptes à payer ont été reçus et analysés par le personnel de la Municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE

la liste des comptes à payer a été remise aux membres du conseil municipal ;
- CONSIDÉRANT QUE

la rémunération et les remises aux élus et aux employés ont été remises au conseil municipal soit :

Tableau des salaires et remises

Employés	
Avril 2025	38 293.62 \$
Élus	
Avril 2025	5 931.69 \$

- CONSIDÉRANT QUE

le rapport des impayés en date du 12 mai 2025 représente un montant de 269 276.63\$;
- CONSIDÉRANT

les recommandations de Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;
- EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ d'entériner et d'effectuer le paiement des dépenses reçues en date du 12 mai 2025 au montant de 269 276.63\$ ainsi que les salaires et remises aux employés et aux élus pour un montant de 44 225.31 \$ pour un montant total de 313 501.94\$.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-05-090

5.2 DEMANDE DE RADIATION DES INTÉRÊTS DU MATRICULE 9477-89- 5316

CONSIDÉRANT QUE	le contribuable a demandé la radiation des intérêts accumulés sur sa fiche portant le matricule 9477-89-5316 en raison d'une erreur d'adresse incomplète lors de l'envoi des paiements par la poste ;
CONSIDÉRANT QUE	l'erreur d'adresse incomplète a entraîné des retards dans la réception des paiements ;
CONSIDÉRANT QUE	les intérêts accumulés sont dus conformément aux règlements en vigueur ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - De refuser la demande de radiation des intérêts sur la fiche de contribuable portant le matricule 9477-89-5316 ; - D'informer le contribuable de cette décision et des raisons du refus.

Proposeur : M. Robert Talbot

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-05-091

5.3 APPROBATION DE LA SOUMISSION NO 4570 DE DRUMCO ÉNERGIE

CONSIDÉRANT QUE	la génératrice du centre communautaire doit avoir un entretien annuel pour assurer son bon fonctionnement ;
CONSIDÉRANT QUE	Drumco Énergie a soumis une offre pour l'entretien annuel de la génératrice du centre communautaire pour l'année 2026 ;
CONSIDÉRANT QUE	le montant de la soumission est de 507,00 \$ plus les taxes applicables ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'approuver la soumission no 4570 de Drumco Énergie pour l'entretien annuel de la génératrice du centre communautaire pour l'année 2026 au montant de 507,00 \$ plus les taxes applicables ; - D'autoriser la directrice-générale et greffière-trésorière par intérim à signer le bon de commande correspondant.

Proposeur : M. Stéphane Roberge

Appuyeur : Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-05-092

5.4 ENTÉRINER LES DÉBOURSÉS POUR LE FRAIS DE DENEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE	certaines déboursés relatifs au contrat de déneigement et de déglacage du circuit des grandes routes et des chemins publics et privés par J Noël Francoeur inc. n'ont pas été inclus dans les comptes à payer des mois précédents ;
-----------------	---

CONSIDÉRANT QUE	le montant total des déboursés non inclus s'élève à 300,911.00\$ pour la saison 2024-2025 ;
CONSIDÉRANT QUE	le contrat prévoit un ajustement de carburant pour la période de décembre 2024 à mars 2025, au montant de 14,956.48\$ plus les taxes applicables ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'entériner les déboursés non inclus dans les comptes à payer des mois précédents pour le contrat de déneigement et de déglacage du circuit des grandes routes et des chemins publics et privés par J Noël Francoeur inc., au montant de 300,911.00\$, ainsi que l'ajustement de carburant prévu au contrat pour la période de décembre 2024 à mars 2025, au montant de 14,956.48\$ plus les taxes applicables, le tout conformément au contrat en vigueur.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-05-093

6. ADMINISTRATION

6.1 AUTORISATION D'APPEL À SOUMISSION POUR LA GESTION DOCUMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE	la gestion documentaire est essentielle pour assurer l'efficacité et la transparence des opérations administratives de la municipalité ;
CONSIDÉRANT QUE	la résolution no 2024-12-287 a approuvé le budget 2025 pour la gestion documentaire, incluse dans les dépenses de fonctionnement au niveau administratif ;
CONSIDÉRANT QUE	la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) régit la gestion des documents des organismes publics, y compris les municipalités. Cette loi oblige les organismes municipaux à adopter une politique de gestion de leurs documents, à établir et tenir à jour un calendrier de conservation, et à soumettre ce calendrier à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). La numérisation des archives fait partie des exigences pour assurer la conservation et l'accessibilité des documents ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser à aller en appel de soumission pour la gestion documentaire conformément au budget approuvé par la résolution no 2024-12-287, et ce, selon les exigences gouvernementales sur la numérisation des archives.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-05-094

6.2 PREPARATION A LA CRISE DU LOGEMENT

CONSIDÉRANT	la crise du logement actuelle et les services offerts par le Service d'aide à la recherche de logement (SARL) de l'Office d'Habitation Centre-du-Québec ;
CONSIDÉRANT QUE	le SARL rend ses services sous trois volets : soutien à la recherche de logement, éducation populaire et sensibilisation aux bonnes pratiques en habitation, et soutien d'urgence aux ménages sans logis ;
CONSIDÉRANT QUE	la prise en charge des ménages sans logis, incluant l'hébergement d'urgence et l'entreposage temporaire des biens, relève de la compétence municipale ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Saint-Lucien souhaite adapter son offre de service en fonction des besoins et des ressources disponibles ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - Que la municipalité de Saint-Lucien refuse de faire la prise en charge des ménages sans logis et réfère les citoyens dans le besoin vers les services offerts sur le territoire de la MRC Drummond, notamment le SARL de l'OH Drummond.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-05-095

6.3 FORMATION SECOURISMES

CONSIDÉRANT QUE	la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) exige que les organismes publics disposent de secouristes formés ;
CONSIDÉRANT QUE	la sécurité des employés et des citoyens est une priorité pour la municipalité de Saint-Lucien ;
CONSIDÉRANT QUE	la CNESST offre des subventions pour la formation de secourisme en milieu de travail, permettant de réduire les coûts pour les employeurs ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser la formation de secouriste obligatoire pour trois (3) employés, conformément aux lois de la CNESST ;

- De mandater Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à trouver le fournisseur offrant le meilleur qualité-prix pour cette formation, en tenant compte des subventions disponibles pour réduire les coûts.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : M. Stéphane Roberge

Adoptée. #2025-05-096

6.4 LES MUNICIPALITES : DES ALLIEES POUR DES PAUSES SANS ECRAN EN FAMILLE !

CONSIDÉRANT QUE

le dimanche 25 mai prochain, PAUSE – une initiative de Capsana, également derrière TOUGO – proposera aux familles de tout le Québec de vivre une journée sans écran : le 24h PAUSE en famille ;

CONSIDÉRANT QUE

cette journée invite les familles à mettre de côté tous les écrans (télé, ordinateur, tablette, cellulaire, console de jeux) utilisés à des fins de loisirs pendant une journée complète, offrant ainsi l'occasion de ralentir et de passer de beaux moments ensemble sans distraction numérique ;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités jouent un rôle important pour soutenir les familles qui participent au 24h PAUSE en famille en offrant des infrastructures et des services permettant de proposer un éventail d'activités sans écran accessibles et, pour la plupart, gratuites comme les parcs et le sentier de Saint-Lucien ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'appuyer l'initiative "24h PAUSE en famille" et encourager les familles à participer à cette journée sans écran en profitant des parcs, pistes cyclables, aires de jeux, bibliothèques et centres culturels disponibles sur le territoire municipal ;
- De promouvoir l'inscription des familles à cette initiative via le site pausetonecran.com/inscription du 28 avril au 25 mai, où elles recevront des conseils pour se préparer à cette journée et courront la chance de gagner un grand prix.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-05-097

6.5 MANDAT D'AMELIORATION DE NOS INSTALLATIONS

CONSIDÉRANT QUE

le Fonds d'assurances des municipalités du Québec a effectué une inspection des installations de la municipalité de Saint-Lucien ;

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | des modifications ont été demandées à la suite de cette inspection pour assurer la conformité et la sécurité des installations ; |
| CONSIDÉRANT QUE | les employés municipaux ont déjà amorcé les améliorations pouvant être effectuées sans coût supplémentaire ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ : <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à prendre toutes les mesures nécessaires pour réaliser les modifications demandées par le Fonds d'assurances des municipalités du Québec selon les instructions du conseil; - D'autoriser Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer le rapport une fois les modifications effectuées. |

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-05-098

6.6 MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EN RESSOURCES HUMAINES

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | la municipalité de Saint-Lucien souhaite résoudre certaines problématiques en ressources humaines ; |
| CONSIDÉRANT QUE | Lavery Avocat possède l'expertise nécessaire pour accompagner la municipalité dans ces démarches ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ : <ul style="list-style-type: none"> - Que la municipalité de Saint-Lucien mandate Lavery Avocat pour fournir des services d'accompagnement et de conseil en matière de ressources humaines. |

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-05-099

6.7 AUTORISATION DE REHAUSSEMENT DES CELLULAIRES ET AJOUT D'UN CELLULAIRE

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | les cellulaires actuels de la municipalité de Saint-Lucien nécessitent un rehaussement pour répondre aux besoins opérationnels ; |
| CONSIDÉRANT QUE | l'ajout d'un cellulaire supplémentaire est nécessaire pour améliorer la communication et l'efficacité des services municipaux ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ : <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser le rehaussement des cellulaires existants avec la compagnie de service actuelle ; |

- D'autoriser l'achat d'un cellulaire supplémentaire pour répondre aux besoins opérationnels.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-05-100

6.8 AUTORISATION D'ACHAT DE MÂTS DE DRAPEAU

CONSIDÉRANT QUE	les mâts de drapeau sont nécessaires pour les installations municipales et contribuent à l'identification et à la visibilité des bâtiments municipaux pour se conformer à l'article 146 du Code municipal du Québec ;
CONSIDÉRANT QUE	plusieurs options de mâts de drapeau ont été évaluées en termes de prix, de qualité et de caractéristiques ;
CONSIDÉRANT QUE	l'offre de Tecnima VL pour le mât de 15' x 3" en aluminium, drisse interne avec porte barrée, support mural inclus, au prix de 1375,00\$ par unité (taxes et livraison en sus), répond aux besoins de la municipalité en termes de robustesse et de sécurité ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à procéder à l'achat de 2 mâts de drapeau chez Tecnima VL selon la soumission no 10936 au montant de 2 750.50\$ avant les taxes applicables.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-05-101

6.9 ENTÉRINER LA DÉMISSION DES COMITÉS DE LA CONSEILLÈRE NO 2

CONSIDÉRANT QUE	Mme Chantal Fortier Duchaine, conseillère no 2 a remis sa démission à titre de membre du comité des ressources humaines et de plaintes en date du 6 mai 2025 ;
CONSIDÉRANT QUE	le conseil municipal a pris connaissance de cette démission ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - Que le conseil accepte la démission de la conseillère no 2, madame Chantal Fortier Duchaine à titre de membre du comité des ressources humaines et des plaintes ; - Que le conseil municipal remercie la conseillère Chantal Fortier Duchaine pour ses services rendus à la communauté ;

- Que le conseil municipal procèdera aux démarches nécessaires pour pourvoir les postes vacants conformément aux règlements municipaux et aux lois en vigueur.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-05-102

6.10 OCTROI D'UN MANDAT D'ENQUETE

- | | |
|------------------------|--|
| CONSIDÉRANT | la nécessité de mener une enquête approfondie pour compléter un dossier d'infraction ; |
| CONSIDÉRANT QU' | il existe un doute raisonnable nécessitant l'accumulation de preuves ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ : <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à mandater une firme externe pour investiguer sur les faits allégués pour un montant maximum de 1 000.00\$ + les taxes applicables. |

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-05-103

7. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

7.1 AUTORISATION D'ACHAT DE COUVERTURES ANTI-FEU

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | la sécurité incendie est une priorité pour la municipalité de Saint-Lucien ; |
| CONSIDÉRANT QUE | la couverture anti-feu fabriquée en fibre de verre est un matériau ignifuge et conforme aux normes de sécurité CE (EN1869:1997 / EN 1869:2019) ; |
| CONSIDÉRANT QUE | la couverture anti-feu peut être utilisée pour éteindre les petits feux, bloquer la propagation du feu ou servir de bouclier thermique temporaire ; |
| CONSIDÉRANT QUE | la couverture anti-feu est facile à utiliser en tirant les sangles noires au bas de la couverture pour la déplier et la placer sur le feu ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ : <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser l'achat de 4 couvertures anti-feu suite à la réception d'une offre de Signalisation Shapir pour un montant maximum de 35.96\$ plus les taxes applicables. |

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Michel Côté

8. TRANSPORT ET VOIRIE

8.1 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE POMPE A COLLASSE

CONSIDÉRANT	l'expérience de l'année dernière et le désir d'améliorer la productivité et la qualité des réparations localisées faites avec l'asphalte chaude ;
CONSIDÉRANT QUE	l'achat d'une pompe à collasse serait un bon investissement pour plusieurs raisons, notamment : - L'utilisation actuelle d'un arrosoir à jardin modifié pour étendre la collasse, qui ne couvre pas l'ensemble de la surface à réparer et sèche lentement ; - La nécessité de remplissage régulier et les précautions pour éviter les débordements ; - La manipulation salissante des arrosoirs pour l'usager et les équipements ; - La précision et la rapidité de l'utilisation d'une pompe à collasse ; - L'application de la collasse en couche plus mince et uniforme, permettant un séchage plus rapide ; - La minimisation des manipulations et des problèmes liés avec un système de pompe avec réservoir inclus, rendant le travail plus propre et moins dangereux pour les ouvriers ; - La réduction des dangers d'accidents de travail en simplifiant et sécurisant les manipulations des barils ; - L'efficacité accrue, le gain de temps et la qualité supérieure des réparations avec des équipements à la fine pointe de la technologie ;
CONSIDÉRANT QUE	le plan triennal des immobilisations prévoit au budget de cette année l'acquisition d'une débroussailleuse, mais qu'après les recherches ce type d'équipement n'est pas approprié pour le tracteur de la municipalité ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à procéder à l'achat d'une pompe à collasse, en particulier le système de collasse froide 115 gallons PES115S de Cubex, incluant moteur et pompe, un réservoir de collasse de 115 gallons, un réservoir de purge de 10 gallons, une lance et une hose de pulvérisation de 50 pieds avec enrouleur, au prix de 7 250,00 \$ plus taxes et transport applicables ;

- D'utiliser une partie du budget octroyé pour la débrousailluse au plan triennal adopté par la résolution no 2024-12-288.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-05-105

8.2 AUTORISATION D'ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM POUR L'EPANDAGE DE L'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE	la saison estivale approche et que le premier passage de la niveleuse été effectué sur la majorité du territoire ;
CONSIDÉRANT QUE,	suite à ces travaux, il est nécessaire d'épandre l'abat-poussière pour retenir les particules fines au sol, éviter la projection de poussière et assurer la durabilité des travaux ;
CONSIDÉRANT QUE	nous devrions utiliser environ 18 poches de 1000 kg sur l'ensemble de nos routes gravelées tout au long de la période estivale;
CONSIDÉRANT QUE	trois soumissionnaires ont répondu à notre demande : - Sel Warwick avec un chlorure de calcium de 83 à 87% pour 746,00 \$/ch + taxes, incluant le transport ; - Abat-poussière Québec avec un chlorure de calcium de 77% pour 723,98\$/ch + taxes, incluant le transport ; - Somavrac c.c. avec un chlorure de calcium de 85% pour 808,00 \$/ch + taxes, incluant le transport ;
CONSIDÉRANT QUE,	bien qu'Abat-poussière Québec soit moins cher, le taux de pureté du calcium est inférieur, ce qui pourrait nécessiter une quantité supplémentaire pour obtenir des résultats équivalents, entraînant un coût additionnel de 1447,96 \$;
CONSIDÉRANT QUE	le produit de Sel Warwick a démontré son efficacité dans les années précédentes et que le calcul des quantités a été établi à partir de ce produit ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à procéder à l'achat de chlorure de calcium chez Sel Warwick pour un total de 746,00 \$/ch + taxes, incluant le transport, pour un montant total de 13428,00\$ + taxes pour les 18 poches nécessaires.

Adoptée. #2025-05-106

8.3 AUTORISATION D’ACHAT DE LOGOS AIMANTÉS POUR VOITURE

CONSIDÉRANT QUE	les aimants pour voiture sont nécessaires pour identifier les employés de la municipalité ainsi que les sous-traitants lors de leurs activités, notamment le mesurage des boues ;
CONSIDÉRANT QUE	l'utilisation d'aimants pour voiture permet une identification claire et visible, facilitant ainsi la reconnaissance des véhicules municipaux et sous-traitants ;
CONSIDÉRANT QUE	l'achat de ces aimants au coût de 20.30\$ l'unité contribuera à améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations municipales ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à procéder à l'achat de logos aimantés pour voiture chez Buropro Citation au montant de 203.00\$ + taxes conformément à la soumission no P010886.

Adoptée. #2025-05-107

8.4 AUTORISATION D’ACHAT DE PIERRE POUR LA REPARATION DES FOSSÉS MINÉS

CONSIDÉRANT QUE	plusieurs fossés et bords de chemin ont été endommagés au cours de la saison hivernale et nécessitent des réparations à court terme ;
CONSIDÉRANT QUE	les bords de chemin du rang Therrien, deux endroits sur la route Talbot et deux endroits sur la route des Rivières ont été identifiés comme nécessitant des réparations urgentes ;
CONSIDÉRANT QUE,	M. David Lampron, responsable des travaux publics devra dresser un inventaire de tous les ponceaux de la municipalité, et qu'il est probable que d'autres endroits problématiques soient découverts ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser l'achat de pierre de différents types pour un montant limité à 3 000,00\$ afin de procéder aux réparations nécessaires des fossés minés ;

- De mandater M. David Lampron, responsable des travaux publics pour procéder à l'achat et à la distribution des matériaux nécessaires aux réparations.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-05-108

8.5 AUTORISATION D'ACHAT D'ASPHALTE CHAUDE ET DE PRODUITS DERIVES

CONSIDÉRANT QUE	les travaux de réparation des routes asphaltées nécessitent l'achat régulier de matériaux tels que collasse, huile végétale, diesel, huile hydraulique, asphalte chaude et blocs de bouche fissure ;
CONSIDÉRANT QUE	le montant nécessaire pour ces achats est estimé à 15,000.00\$;
CONSIDÉRANT QUE	le suivi rigoureux et quotidien des dépenses est effectué par M. David Lampron, responsable des travaux publics pour éviter tout dépassement de coût ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'approuver la demande d'achat d'asphalte chaude et de produits dérivés pour un montant jusqu'à concurrence de 15,000.00\$, afin de couvrir les besoins en matériaux nécessaires aux travaux de réparation des routes asphaltées pour le mois de mai et les mois suivants.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-05-109

8.6 ENTRETIEN DU TRACTEUR JOHN DEERE

CONSIDÉRANT QUE	le tracteur John Deere a atteint 760 heures d'utilisation et que l'entretien de 800 heures approche ;
CONSIDÉRANT QUE	les travaux à venir pourraient rapidement faire atteindre les 800 heures d'utilisation ;
CONSIDÉRANT QUE	le concessionnaire recommande un entretien annuel, même si les heures suggérées ne sont pas atteintes, en raison de l'utilisation hivernale et estivale qui peut créer de la condensation dans les carters d'huile et contaminer celle-ci ;
CONSIDÉRANT QUE	l'entretien préventif permet d'éviter des problèmes d'usure prématurée ;

CONSIDÉRANT QUE	les travaux d'entretien seront effectués à l'interne pour éviter des frais supplémentaires ;
CONSIDÉRANT QUE	le montant d'achat des pièces nécessaires à l'entretien est de 975.92\$ plus les taxes applicables ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'approuver l'achat des pièces nécessaires à l'entretien du tracteur John Deere pour un montant de 975.92\$ plus les taxes applicables, et que l'entretien soit effectué au courant du mois de mai.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-05-110

8.7 APPEL D'OFFRES POUR LE RECHARGEMENT DE LA RESERVE

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien a prévu, dans son budget 2025 au plan triennal d'immobilisation, des fonds pour le rechargement de la Réserve ;
CONSIDÉRANT QUE	les travaux concernent la 2e section du bas, à partir de l'entrée du 1095 jusqu'au bout, excluant le rond-point ;
CONSIDÉRANT QUE	le montant maximum alloué pour ces travaux est de 50,000.00\$;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour le rechargement de la rue de la Réserve, conformément aux exigences et spécifications techniques définies dans le cahier des charges ; - D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice-générale et greffière-trésorière par intérim à publier l'appel d'offres et à recevoir les soumissions ; - Que les soumissions soient évaluées selon les critères de qualité, de coût et de délai de réalisation ; - Que le budget alloué pour ces travaux soit de 50,000.00\$ plus les taxes applicables et sera financé par les fonds prévus dans le budget 2025.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-05-111

8.8 APPEL D'OFFRES POUR LE RECHARGEMENT DU DOMAINE LEMIRE

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien a prévu, dans son budget 2025 au plan triennal d'immobilisation, des fonds pour le rechargement du domaine Lemire ;
CONSIDÉRANT QUE	les travaux concernent les rues Messier, Lemire, Lefebvre, Joyal, Dodier, Cloutier & Hélié ;
CONSIDÉRANT QUE	le montant maximum alloué pour ces travaux est de 66,295.00\$;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour le rechargement du domaine Lemire, conformément aux exigences et spécifications techniques définies dans le cahier des charges ; - D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice-générale et greffière-trésorière par intérim à publier l'appel d'offres et à recevoir les soumissions ; - Que les soumissions soient évaluées selon les critères de qualité, de coût et de délai de réalisation ; - Que le budget alloué pour ces travaux soit de 66,295.00\$ plus les taxes applicables et sera financé par les fonds prévus dans le budget 2025.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-05-112

8.9 DEMANDE CITOYENNE DE FOURNIR UN CHARGEMENT DE GRAVIER POUR LE CHEMIN TREMBLAY

CONSIDÉRANT QU'	une demande citoyenne a été reçue pour fournir un chargement de gravier 0-3/4" afin de réparer le tronçon public du chemin Tremblay ;
CONSIDÉRANT QUE	les travaux de réparation des chemins appartenant à la municipalité doivent être effectués en interne pour des questions de responsabilités et d'assurance ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - De refuser la demande citoyenne de fournir un chargement de gravier 0-3/4" pour réparer le tronçon public du chemin Tremblay ; - D'autoriser M. David Lampron à évaluer la nécessité d'effectuer un rechargement dans la partie publique du chemin Tremblay.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Stéphane Roberge

Adoptée. #2025-05-113

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE DES BOUES

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité doit octroyer un nouveau contrat à une compagnie pour la vidange des boues ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité souhaite recevoir le plus de soumissions possibles pour avoir le meilleur prix possible ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice-générale et greffière-trésorière par intérim à publier l'appel d'offres et à recevoir les soumissions ; - Que les soumissions soient évaluées selon les critères de qualité, de coût et de délai de réalisation.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-05-114

9.2 AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT POUR LA LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES POUR LE TERRAIN DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité souhaite mettre à la disposition des citoyens des toilettes lors de différentes activités se déroulant au terrain des loisirs ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité a demandé des soumissions pour la location de 2 toilettes chimiques ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité a reçu 3 soumissions soit : - Sanivac pour un montant de 1 404 \$ plus les taxes applicables ; - Pompage expert pour un montant de 1610 \$ plus les taxes applicables ; - Hygiène Plus pour un montant de 2000 \$ plus les taxes applicables ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'octroyer le contrat de location de 2 toilettes chimiques pour une période de 4 mois à l'entreprise Sanivac pour une somme de 1 404.00 \$ plus les taxes applicables.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-05-115

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1 DEMANDE DE LA MAISON FRANCINE LEROUX POUR TROIS BACS A FLEURS SUPPLEMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien a reçu la demande de la Maison Francine Leroux pour trois bacs à fleurs supplémentaires dans le cadre de leur projet intergénérationnel ;
CONSIDÉRANT QUE	la Maison Francine Leroux a soumis une demande en avril 2025 au fonds intergénérationnel et qu'une réponse est attendue à la fin mai ;
CONSIDÉRANT QUE	ces bacs seront utilisés pour planter des légumes dans le cadre du projet intergénérationnel de la Maison Francine Leroux ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'approuver la demande de la Maison Francine Leroux pour l'acquisition de trois bacs à fleurs supplémentaires ; - D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à coordonner la mise à disposition des bacs de fleurs.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-05-116

10.2 ENTERINER LA SIGNATURE DU CONTRAT DU JEUDI EN CHANSONS

CONSIDÉRANT QUE	le projet centricois "Les Jeudis en chansons 2025" vise à promouvoir la culture et les arts francophones au sein de la communauté ;
CONSIDÉRANT QUE	la programmation est prévue le 7 août 2025 au centre communautaire de la municipalité de Saint-Lucien ;
CONSIDÉRANT	la nécessité de formaliser la participation de M. Gaith Boucher à cet événement ;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité reconnaît l'importance de ce projet pour la dynamisation culturelle et sociale de la communauté et soutient pleinement cette initiative ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ: - D'entériner la signature du contrat de M. Gaith Boucher pour un spectacle qui aura lieu le 7 août 2025 ; - D'inscrire ce spectacle dans le cadre du projet "Les Jeudis en chansons 2025" qui se déroulera au centre communautaire de la municipalité ;

- Que la municipalité s'engage à fournir les ressources nécessaires pour la réalisation de cet événement, incluant la logistique et la promotion.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-05-117

10.3 INSTALLATION DE PANNEAUX CULTURELS 2025

CONSIDÉRANT	le plan d'action triennal en culture 2023-2025 de la MRC de Drummond ;
CONSIDÉRANT QUE	la MRC de Drummond a lancé un appel auprès de ses municipalités locales pour la mise en place de panneaux d'exposition permanents mettant en valeur des artistes ou écrivains locaux et leurs œuvres ;
CONSIDÉRANT QUE	ce projet est financé à parts égales entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications, sans frais pour les municipalités locales ;
CONSIDÉRANT QUE	chaque panneau, d'une dimension de 4 pi x 6 pi, sera imprimé sur les deux côtés sur un alupanel et mettra en valeur des œuvres picturales ou écrites ainsi que des informations sur l'artiste sélectionné ;
CONSIDÉRANT QUE	les supports des panneaux seront autoportants, faits d'aluminium et munis d'une base de béton pour résister au vent ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser l'installation de panneaux culturels dans le cadre du projet "Panneaux Culturels 2025" ; - De fournir un lieu extérieur sécuritaire et facilement accessible à la population en toute saison pour l'installation permanente de la structure ; - D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer l'entente d'installation d'une structure d'exposition permanente de la MRC Drummond.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-05-118

11. URBANISME

11.1 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CCU

CONSIDÉRANT	l'appel de candidatures lancé pour pourvoir un poste de membre citoyen au comité consultatif en urbanisme (CCU) ;
--------------------	---

CONSIDÉRANT	la sélection du candidat suite à l'évaluation des candidatures reçues ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - De nommer M. Benoit Madore membre citoyen du comité consultatif en urbanisme ; - Que cette nomination prend effet immédiatement et est valide pour la durée du mandat prévue par les règlements municipaux ; - Que le membre nommé participera aux réunions et aux activités du CCU conformément aux rôles et responsabilités définis par le comité ; - Que le membre nommé recevra une formation adéquate sur les rôles et responsabilités des membres du CCU, ainsi que sur la procédure décisionnelle dans un cadre municipal.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-05-119

11.2 **AUTORISATION DE FORMATION OBLIGATOIRE**

CONSIDÉRANT	l'obligation légale de formation pour les membres des comités de consultation en urbanisme (CCU) ;
CONSIDÉRANT	la nécessité de fournir une formation adéquate et accessible à tous les membres du CCU ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser la formation obligatoire pour les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme, auprès de l'Association Québécoise d'Urbanisme au coût de 125\$ plus taxes pour Benoit Madore, membre citoyen du CCU et Nadia Talbot, directrice-générale et greffière-trésorière par intérim.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-05-120

12. SUBVENTION

12.1 ENTERINER LA DEMANDE DE SUBVENTION SOIRÉE RÉTRO

CONSIDÉRANT QUE	la demande de subvention a été soumise auprès de la MRC pour le fonds de soutien aux activités intergénérationnelles ;
------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE	la demande de subvention vise à obtenir un montant de 750\$ pour organiser une soirée rétro favorisant les échanges intergénérationnels ;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien souhaite offrir une soirée rétro, réunissant les gens de tous âges ;
CONSIDÉRANT QUE	les dépenses prévues incluent l'achat de prix de participation, de décorations, de matériel nécessaire pour les jeux (dont la location d'une boule disco), le permis de réunion pour le bar et les communications (impression et publipostage de l'invitation) ;
CONSIDÉRANT QUE	M. Michel Côté sera l'animateur et DJ bénévole pour cet événement ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'entériner la demande de subvention soumise auprès de la MRC pour le fonds de soutien aux activités intergénérationnelles ; - D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer la demande de soutien financier au nom de la municipalité.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-05-121

12.2 ENTERINER LA DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE (PAVL-PPA)

CONSIDÉRANT	la période des PAVL-PPA pour le bureau de circonscription ;
CONSIDÉRANT	les informations reçues du ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant le Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 ;
CONSIDÉRANT QUE	la demande d'aide financière a été remplie conformément aux modalités d'application du programme ;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité s'engage à utiliser les fonds obtenus conformément aux objectifs et aux conditions du programme de subvention ;
CONSIDÉRANT QUE	les fonds seront appliqués aux rechargements de notre réseau conformément au plan triennal des immobilisations ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'entériner la demande de subvention soumise auprès du bureau de circonscription du député de Drummond-Bois-Francis pour le fonds de PAVL-PPA ;
- D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer la demande de soutien financier au nom de la municipalité.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-05-122

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

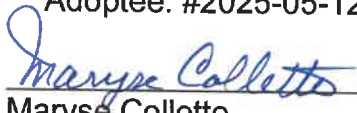
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20h47)

IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-05-123


Maryse Collette
Mairesse


Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

